

2 | VIOLON DES BALKANS

avec DAVID BROSSIER



Plein tarif : 75 € par personne | Tarif réduit* : 60 € par personne

Repas : 11 € (ou 6 € enfants – de 10 ans) | Hébergement : 15 €

→ un seul bulletin par personne

NOM :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Tél. :	<input type="text"/> Mobile : <input type="text"/>
e-mail :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>

→ Je m'inscris au stage :

2 | VIOLON DES BALKANS

avec DAVID BROSSIER

 €

Hébergement : Nuit du vendredi 15€

 €

Hébergement : Nuit du samedi 15€

 €

Hébergement : Nuit du dimanche 15€

 €

Repas : Samedi midi 11€/6€ enfants –10 ans

 €

Repas : Samedi soir 11€/6€ enfants –10 ans

 €

Repas : Dimanche midi 11€/6€ enfants –10 ans

 €

TOTAL

 €

Avez-vous un régime alimentaire spécifique (végétarien, vegan, allergies...)?

Venez-vous en voiture ?

oui

non

Si oui, merci d'inscrire votre trajet sur le site www.blablacar.fr afin de proposer du co-voiturage.

Êtes-vous professeur de violon ?

oui

non

Êtes-vous violoniste interprète professionnel ?

oui

non

* Le tarif réduit concerne les élèves des écoles de musique, les étudiants, les bénéficiaires des minima sociaux et les moins de quinze ans. Si vous avez des difficultés financières, n'hésitez pas à nous contacter.

Dans un but pédagogique, les inscriptions sont limitées à dix stagiaires par stage. Date limite d'inscription : le 5 avril 2021. Chaque atelier pourra être annulé en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

En cas d'annulation de votre fait avant le 5 avril inclus, votre stage vous sera remboursé moins 15 €. Passé cette date limite aucun remboursement ne sera effectué.

Bulletin d'inscription à renvoyer par la Poste

accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de Cordes en Folie

à l'adresse suivante : Fête du violon, chez Franck Blechet

1 rue Jean Jacques Rousseau, 58170 LUZY

Possibilité de payer par Chèque Vacances



Pour les enfants mineurs, joindre la fiche de liaison sur la santé de votre enfant (à télécharger sur le site de l'association ou par courrier sur demande)